



Domaine 25 - Arts du Spectacle et Techniques de Communication

Année académique 2025 - 26

Image

Bachelier de Type court - 180 crédits

Projet pédagogique (Profil d'enseignement)

On peut reprendre la définition des objectifs de l'enseignement de l'image à l'INSAS qu'en donnait Ghislain Cloquet en 1981:

" Former des praticiens de l'image à tous les niveaux, pour le cinéma, la télévision, l'audiovisuel en général ".

Cette finalité requiert, d'une part, une formation théorique et artistique solide dépassant le cadre des nécessités professionnelles immédiates, destinée à servir l'étudiant·e aussi loin que sa carrière puisse le mener et, d'autre part, une formation instrumentale et expérimentale au plus grand nombre de techniques possibles, dans le cadre de l'école ou à l'occasion de stages ou de visites en dehors de celle-ci.

Dans cette optique, le programme des études veille à respecter l'équilibre entre théorie et pratique, travail collectif et individuel, en prévoyant des périodes de préparation, d'exécution, de finition et d'analyse. Il comprend des cours scientifiques, techniques et artistiques appliqués à la prise de vues, des exercices autonomes investiguant les domaines spécifiques à la création des images, et des travaux pratiques organisés en commun avec d'autres options, donnant lieu au travail interdisciplinaire inhérent à la réalisation d'une œuvre audiovisuelle.

La disposition chronologique des cours et des exercices pratiques est le fruit de l'expérience accumulée depuis la naissance de l'école. Elle assure notamment la possibilité d'association des étudiant·e·s des différents cursus nécessaire à leurs apprentissages respectifs aux moments opportuns pour permettre d'assurer l'acquisition des compétences requises. Elle fait partie du projet pédagogique de l'option.

L'étudiant·e doit en tout état de cause être apte à assumer à l'issue de son cursus les obligations professionnelles des emplois de début de carrière au sein des équipes de prise de vues de films, vidéogrammes ou autres productions audiovisuelles.

Référentiel de compétences

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle;
6. Évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres;
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de l'image;
8. Maîtriser les potentialités narratives de l'image de la lumière et du cadre;
9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers.

Bloc B1**60 crédits****Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)**

Identifiant de l'UE

Pratique artistique fondamentale**UE.IMAGE.B1.1**

Descriptif	Exploration des pratiques artistiques fondamentales du cinéma de fiction et documentaire à travers divers exercices. Initiation pratique aux différentes spécialités qui contribuent à la réalisation d'une œuvre audiovisuelle.
Obligatoire/optionnelle	Obligatoire
Crédits ECTS	24 cr
Pondération	8%
Volume horaire	384 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B1
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	Pilote : préparation	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	Pilote : prise de vues	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	Grammaire reportage	0,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Photographie)	Photographie	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	PVD : prise de vues	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Montage et pratique scrite (Montage image)	PVD : montage	0,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Radio-TV (Réalisation radio-télévision)	PVD : préparation + tournage	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Réalisation et production radio/télévision/multimédia (Écriture)	PVD : choix du sujet et scénarisation	0,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	PVD : prise de son	0,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Mixage synchrone)	PVD : Mixage	0,5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Montage et pratique scrite (Montage image)	Initiation au montage	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Cinéma (Réalisation)	Découpage	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Montage et pratique scrite (Montage son)	Zodiac	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise et traitement du son (Prise de son)	Initiation au son	1	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif	Approche des bases scientifiques et techniques destinées à aborder les disciplines de l'image, du montage et du son.				
Obligatoire/optionnelle	Obligatoire				
Crédits ECTS	16 cr				
Pondération	6%				
Volume horaire	277 h				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,7,8				
Niveau de certification	6				
Prérequis					
Corequis					
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français				
Position Chronologique de l'UE	B1				
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)				
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants				
Activités d'apprentissages (AA)					
Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de la prise de vue)	Mise en place film	1	obligatoire	TP
Technique	Étude des techniques audiovisuelles ()	Techniques audiovisuelles	1,5	obligatoire	EC/TE
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électronique)	Image électronique	2	obligatoire	EE
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Informatique)	Informatique 1	1	obligatoire	TE
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de la prise de vue)	Technologie des caméras numériques (1)	1	obligatoire	TE/EC
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de la prise de vue)	Initiation instrumentale à l'image	0,5	obligatoire	TP
Technique	Théorie et pratique du montage et du scrite (Technologie du montage)	Initiation instrumentale au montage	0,5	obligatoire	TP
Technique	Théorie et pratique du son (Technologie de la prise de son)	Initiation instrumentale au son	0,5	obligatoire	TP
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Mathématiques appliquées aux arts)	Mathématiques	1	obligatoire	EE
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Physique appliquée aux arts du	Physique	1	obligatoire	EC
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électronique)	Image électronique 2	2	obligatoire	EE
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Optique)	Optique	1	obligatoire	EE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif		Approche des outils de réflexion nécessaires à l'appréhension des dimensions historiques, éthiques et esthétiques du cinéma.							
Obligatoire/optionnelle		Obligatoire							
Crédits ECTS		16 cr							
Pondération		4%							
Volume horaire		185 h							
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)		1,3,8							
Niveau de certification		6							
Prérequis									
Corequis									
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français							
Position Chronologique de l'UE		B1							
Quadrimestre de programmation		12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)							
Evaluation		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.							
Service responsable de l'organisation		Bureau d'Etude et de Programmation							
Service responsable de l'évaluation		Secrétariat des étudiants							
Activités d'apprentissages (AA)									
Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation				
Technique	Principes et applications du langage audiovisuel ()	Grammaire cinématographique	2	obligatoire	TE				
Technique	Théorie et pratique du montage et du scrite (Technologie du scrite)	Exposé scrite	0,5	obligatoire	TE				
Technique	Évolution des formes artistiques (Musique appliquée aux arts du spectacle)	Point de vue musical	1	obligatoire	EC				
Général	Histoire des arts (Cinéma)	Histoire du cinéma	1	obligatoire	EE				
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)	Analyse dramaturgique	0,5	obligatoire	TE				
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres documentaires)	Séminaire cinéma du réel	2	obligatoire	TE				
Général	Philosophie (Philosophie de l'art)	Ethique de l'audiovisuel	1	Obligatoire	TE				

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif		Première approche des théories de la prise de son et de l'électricité.			
Obligatoire/optionnelle	Obligatoire				
Crédits ECTS	4 cr				
Pondération	2%				
Volume horaire	75 h				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,7				
Niveau de certification	6				
Prérequis					
Corequis					
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français				
Position Chronologique de l'UE	B1				
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)				
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants				
Activités d'apprentissages (AA)					
Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Théorie et pratique du son (Technologie de la prise de son)	Introduction à la prise de son	0,5	obligatoire	EE
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électricité)	Électricité	2	obligatoire	EE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Bloc B2**60 crédits**

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Identifiant de l'UE

Pratique artistique de la prise de vue 1
UE.IMAGE.B2.5

Descriptif	Applications pratiques encadrées et spécifiques à l'image, sur base des acquis instrumentaux et artistiques fondamentaux pour l'apprehension du cinéma de fiction et documentaire.
Obligatoire/optionnelle	Obligatoire
Crédits ECTS	16 cr
Pondération	9%
Volume horaire	240 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.IMAGE.B1.1
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B2
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	Images imposées	3	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	Remake : préparation + tournage	3	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Photographie)	Photographie couleur	3	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif		Approche progressive de la pratique du reportage muet et sonore.			
Obligatoire/optionelle	Obligatoire				
Crédits ECTS	9 cr				
Pondération	4%				
Volume horaire	105 h				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,8				
Niveau de certification	6				
Prérequis	UE.IMAGE.B1.1				
Corequis					
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français				
Position Chronologique de l'UE	B2				
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)				
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants				
Activités d'apprentissages (AA)					
Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	Reportages I2/S2 : tournage	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	Prise de vue sur le vif	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	Reportages muets : tournage	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Montage et pratique scripte (Montage image)	Reportages muets : montage	0,5	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif	Approche des éléments techniques des différentes matières nécessaires à la compréhension et à la maîtrise de l'image numérique (production et postproduction).				
Obligatoire/optionnelle	Obligatoire				
Crédits ECTS	17 cr				
Pondération	7%				
Volume horaire	258 h				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,7,8				
Niveau de certification	6				
Prérequis	UE.IMAGE.B1.2				
Corequis					
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français				
Position Chronologique de l'UE	B2				
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)				
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants				
Activités d'apprentissages (AA)					
Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	Initiation au studio multicaméra	1	Obligatoire	EC
Technique	Étude des techniques audiovisuelles ()	Approche des effets spéciaux	1	obligatoire	EC
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électronique)	Electricité pratique	1	obligatoire	EC
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électricité)	Électricité appliquée	0,5	obligatoire	EC
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Électronique)	Electricité 2	1	obligatoire	EE
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Informatique)	Informatique 2	1	obligatoire	TE
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Informatique)	Traitement numérique de l'image	1	obligatoire	EC
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de laboratoire)	Techniques de postproduction 1	2	obligatoire	EO
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de laboratoire)	Initiation aux outils de postproduction	1	obligatoire	TE/EC
Technique	Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Informatique)	Introduction à l'étalonnage	2	obligatoire	EC
Technique	Théorie et pratique de l'image (Sensitométrie)	Sensitométrie	2	obligatoire	EE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif	Approche des formations utiles à la pratique des essais caméra et expérimentation des responsabilités endossées par les membres de l'équipe image.				
Obligatoire/optionnelle	Obligatoire				
Crédits ECTS	8 cr				
Pondération	4%				
Volume horaire	120 h				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,7,8				
Niveau de certification	6				
Prérequis	UE.IMAGE.B1.2				
Corequis					
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français				
Position Chronologique de l'UE	B2				
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)				
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants				
Activités d'apprentissages (AA)					
Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de la prise de vue)	Techno. des caméras argentiques 1	1	obligatoire	EE
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de la prise de vue)	Techno des caméras numérique 2	1	obligatoire	EC
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de la prise de vue)	Séminaire focus et 2eme assistant caméra	1	obligatoire	TP
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques numériques)	Techno. des caméras argentiques 2	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
 EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif		Optique théorique liée aux techniques de prise de vues.			
Obligatoire/optionnelle	Obligatoire				
Crédits ECTS	2 cr				
Pondération	2%				
Volume horaire	60 h				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	7				
Niveau de certification	6				
Prérequis	UE.IMAGE.B1.2				
Corequis					
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français				
Position Chronologique de l'UE	B2				
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)				
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants				
Activités d'apprentissages (AA)					
Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Optique)	Optique 2	1	obligatoire	EE

Légende des types d'évaluation :
 EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif	Approfondissement des différents aspects historiques et esthétiques de l'art de l'image en mouvement.				
Obligatoire/optionnelle	Obligatoire				
Crédits ECTS	8 cr				
Pondération	4%				
Volume horaire	90 h				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3,8				
Niveau de certification	6				
Prérequis	UE.IMAGE.B1.3				
Corequis					
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français				
Position Chronologique de l'UE	B2				
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)				
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants				
Activités d'apprentissages (AA)					
Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Esthétique (Cinéma)	Langage cinématographique et neurosciences	1	obligatoire	TE
Technique	Évolution des formes artistiques (Arts plastiques)	Approche de la peinture 1	1	obligatoire	EC/TE
Général	Histoire des arts (Cinéma)	Histoire du cinéma	1	obligatoire	EO

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Bloc B3**60 crédits**

Intitulé de l'Unité d'Enseignement (UE)
Identifiant de l'UE

Pratique artistique de la prise de vue 3
UE.IMAGE.B3.11

Descriptif	Travaux pratiques de fin d'études relatifs à l'appréhension du cinéma de fiction et documentaire sur base des acquis instrumentaux et artistiques.
Obligatoire/optionnelle	Obligatoire
Crédits ECTS	24 cr
Pondération	22%
Volume horaire	360 h
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,8
Niveau de certification	6
Prérequis	UE.IMAGE.B2.5,6
Corequis	
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Position Chronologique de l'UE	B3
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants

Activités d'apprentissages (AA)

Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	Lumière naturelle	5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	Approche documentaire I3/S3 : tournage	4	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	fiction/documentaire : préparation + tournage	4	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif	Investigation des questions liées aux choix esthétiques, artistiques et techniques à opérer lors de l'élaboration de l'image d'une œuvre audiovisuelle.				
Obligatoire/optionnelle	Obligatoire				
Crédits ECTS	4 cr				
Pondération	5%				
Volume horaire	90 h				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,8				
Niveau de certification	6				
Prérequis	UE.IMAGE.B2.5-6				
Corequis					
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)				
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants				
Activités d'apprentissages (AA)					
Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	Images imposées 2	4	obligatoire	Titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif	Exploration des principes et des outils utilisés aux étapes de pré et postproduction de la filière de l'image (Workflow, étalonnage et diffusion).				
Obligatoire/optionnelle	Obligatoire				
Crédits ECTS	6 cr				
Pondération	6%				
Volume horaire	105 h				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,7,8				
Niveau de certification	6				
Prérequis	UE.IMAGE.B2.7				
Corequis					
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)				
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants				
Activités d'apprentissages (AA)					
Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de laboratoire)	Techniques de postproduction 2	1	obligatoire	EO
Technique	Projection cinématographique ()	Projection et cinéma numérique	1	obligatoire	EC/TE
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de laboratoire)	Pratique de l'étalonnage	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif	Finalisation de l'étude des outils nécessaires à la pratique de la prise de vue. Prise en charge, test, maniement et panorama des différents outils existants disponibles sur le marché.				
Obligatoire/optionelle	Obligatoire				
Crédits ECTS	2 cr				
Pondération	2%				
Volume horaire	30 h				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,7				
Niveau de certification	6				
Prérequis	UE.IMAGE.B2.8				
Corequis					
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)				
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants				
Activités d'apprentissages (AA)					
Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Théorie et pratique de l'image (Techniques de la prise de vue)	Technologie des caméras 3	1	obligatoire	EC

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

		Stage en milieu professionnel (Voir annexe 8 du RDE).			
Descriptif					
Obligatoire/optionnelle	Obligatoire				
Crédits ECTS	3 cr				
Pondération	2%				
Volume horaire	75 h				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,6,7,8,9				
Niveau de certification	6				
Prérequis	UE.IMAGE.B2.7				
Corequis					
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)				
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants				
Activités d'apprentissages (AA)					
Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Stages ()	Stage	1	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :
 EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif	Ecriture d'un travail de réflexion de fin d'études en lien avec le cursus étudié (Voir annexe 10 du RDE).				
Obligatoire/optionnelle	Obligatoire				
Crédits ECTS	8 cr				
Pondération	6%				
Volume horaire	30 h				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,3				
Niveau de certification	6				
Prérequis	UE.IMAGE.B2.7				
Corequis					
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)				
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants				
Activités d'apprentissages (AA)					
Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Suivi du travail de fin d'année ()	Suivi du travail écrit de fin d'études (TEFE)	1	obligatoire	EC
	Travail écrit de fin d'études ()	Travail écrit de fin d'études bac Image (TEFE)	2	obligatoire	TE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif	Investigation des questions liées aux choix techniques à opérer lors de l'élaboration de l'image d'une œuvre audiovisuelle.				
Obligatoire/optionelle	Obligatoire				
Crédits ECTS	11 cr				
Pondération	5%				
Volume horaire	270 h				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,8				
Niveau de certification	6				
Prérequis	UE.IMAGE.B2.7				
Corequis					
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestre de programmation	12 (dérogation prévue par l'art79 §1 du décret)				
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants				
Activités d'apprentissages (AA)					
Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	Séminaire cadrage	1	obligatoire	EC
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Traitement de l'image)	Effets spéciaux (VFX)	1	obligatoire	EC
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	Assistanat électricité et machinerie sur film de fin d'études	4	obligatoire	Titulaire
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	Séminaire mouvement/machinerie	1	obligatoire	TP

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Descriptif	Première approche d'une réalisation en multicaméra en studio, et une motivation pour s'approprier le média télévisuel.				
Obligatoire/optionnelle	Obligatoire				
Crédits ECTS	2 cr				
Pondération	2%				
Volume horaire	60 h				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence)	1,2,3,4,5,6,7,8				
Niveau de certification	6				
Prérequis	UE.IMAGE.B2.7				
Corequis					
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestre de programmation	2				
Evaluation	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation	Secrétariat des étudiants				
Activités d'apprentissages (AA)					
Catégorie	Intitulé générique/spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues)	Exercice multicaméra	1	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.